Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260306-2026DCM013-DE

Commune de
Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 27/02/2026
Date d'affichage : 27/02/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le six mars
à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents :, Mme Conq, M. Bonaventur, Mme Evain, Mme Chentil J., M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Batany, M. Le Bec, M. Reux, M. Petton S., M. Jezequel, Mme Chentil M-C, Mme Jourden, Mme Lannuzel, Mme Pellé, M. Petton C, M. Jestin, M. Quéméneur, Mme Gélébart, Mme Caouissin

Absents représentés : Mme Virginie Jestin qui a donné pouvoir à Mme Jestin

Absents : M. Loëgel, Mme Chentil MC, Mme Viala, Mme Bouvier, M. Petton J

Secrétaire : M. Patrice Reux

2025DCM013	**BUDGET SPIC CRÈCHE : AFFECTATION DE RÉSULTAT**

Exposé :

Vu le compte administratif voté le 2 février 2026,

Délibération :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à décider d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

RÉSULTATS 2025

1/ BUDGET SPIC CRECHE

Au compte Administratif 2025, les résultats suivants ont été constatés :

Fonctionnement :	
Dépenses	1 015 322,72
Recettes	1 080 619,72
Résultat de l'exercice	65 297,00
Résultat antérieur à reporter	85 356,93
Résultat cumulé	150 653,93
Résultat à affecter en fonctionnement	150 653,93

2/ RÉSULTATS BUDGETS SPIC CRECHE AU 31/12/2025

Résultats à inscrire au Budget Primitif 2026 de la commune :

Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice :	65 297,00
Résultat antérieur à reporter :	85 356,93
002 FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BUDGET SPIC 2026	150 653,93

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260306-2026DCM013-DE

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.